



PREFECTURE

**Direction
des Services du Cabinet**

**Bureau de la
représentation de l'État et
de la communication
interministérielle**

Rodez, le 08 octobre 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Amassada- procédure d'expulsion

L'opération d'expulsion des occupants illégaux des parcelles propriétés de Réseau Transport d'Electricité (RTE) situées sur la commune de Saint-Victor-et-Melvieu, dite ZAD de l'Amassada, a été réalisée ce jour mardi 8 octobre 2019.

Cette opération a débuté ce matin, à 5h30. Une cinquantaine d'occupants illégaux étaient dénombrés à l'arrivée des forces de l'ordre. Ils avaient érigé des barricades enflammées et ont caillassé les gendarmes mobiles. L'utilisation de quelques grenades lacrymogènes a été nécessaire pour permettre aux pompiers d'éteindre les feux et d'empêcher la propagation à la végétation, propagation qui avait débuté. Il existait, en effet, un risque réel de propagation de ces incendies qui ont été maîtrisés.

Après libération du chemin d'accès aux parcelles illégalement occupées, l'État a apporté le concours de la force publique à l'exécution d'une décision de justice en présence d'huissiers de justice mandatés par RTE, qui ont par ailleurs procédé à l'inventaire des biens des occupants illégaux. Les affaires personnelles des occupants illégaux sont à disposition de leurs propriétaires auprès de RTE.

Une dizaine d'occupants illégaux s'étant retranchés sur les toits des constructions, il a été fait appel à la Cellule Nationale d'Appui à la Mobilité (CNAMO) des gendarmes mobiles.

Chaque occupant illégal a ainsi été évacué dans le calme et de manière parfaitement sécurisée, un par un, et nous n'avons ce soir aucun blessé à déplorer tant du côté des forces de l'ordre que des occupants.

A 11h30, l'expulsion était terminée et les opérations de déconstruction des bâtiments illégalement implantés sur le site ont été conduites sans délai. Elles se sont prolongées toute l'après-midi et sont terminées à l'heure où ce communiqué est diffusé.

Parallèlement à cette phase de déconstruction, les travaux de sécurisation du site par RTE ont pu commencer. Ces travaux sont toujours en cours à cette heure. La zone reste gardée par des effectifs de la gendarmerie mobile, qui repousseront immédiatement toute tentative de réinstallation.

Madame la préfète souhaite d'ailleurs mettre en garde toute personne qui entendrait retourner ce soir ou les jours prochains sur les parcelles évacuées en rappelant qu'il s'agit d'une propriété de RTE et que ces personnes s'exposeraient à des poursuites judiciaires. Des intrusions sur la parcelle clôturée constitueraient une occupation illégale avec destruction délictuelle du bien d'autrui en réunion (à partir de 2 personnes) et en représailles, exposeraient les auteurs de ces intrusions à une peine de 7 ans d'emprisonnement et 100 000 € d'amende.

L'objectif d'un retour à l'état de droit, par la mise en oeuvre des décisions de justice intervenues dans ce dossier, est donc pleinement atteint. Force reste à la loi.

Madame la préfète tient à féliciter les forces de sécurité, en particulier les militaires de la gendarmerie nationale, qui sont engagées sur le terrain depuis ce matin. Leur comportement a été exemplaire et démontre leur grand professionnalisme.

Contacts presse : Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

Tél : 05.65.75.71.36 ou 71.30 Courriel : pref-communication@aveyron.gouv.fr



@Prefet12



Préfète de l'Aveyron



@Prefet12